

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 50/1959 (1959)

**Artikel:** Neuchâtel  
**Autor:** Bonny  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114737>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

millions pour l'amélioration des cliniques universitaires ou de bâtiments spéciaux, à l'Hôpital de l'Ile. Par les constructions en cours, la Faculté de médecine voit ainsi ses désirs se réaliser.

*Ecole cantonale de Porrentruy.* — On y a dénombré, en 1958, 91 élèves au gymnase, 68 à la section commerciale, et 270 au Progymnase. Cette école a fêté son centenaire en octobre. La manifestation permit d'admirer les rénovations et innovations entreprises, la beauté des collections, l'agencement technique des salles, d'apprécier le regain d'activité que connaît le gymnase de Porrentruy qui avait craint, un moment, la concurrence du nouveau gymnase de langue française à Bienne. Cette concurrence s'atténue puisque les deux établissements se développent harmonieusement.

En 1956, les Etudes pédagogiques (p. 112) firent allusion à la cession des bâtiments occupés par l'Ecole normale de Porrentruy au Gymnase, son voisin. A cette heure, la chose n'est pas encore réalisée et les deux écoles sont à l'étroit. Un premier pas a été fait en ce sens qu'on a inauguré, en 1958, un nouveau centre sportif (deux halles, terrain de sport) destiné aux deux établissements. Une seconde étape pourrait être la construction d'une nouvelle école normale, mais ceci n'est qu'un des multiples problèmes auxquels doit faire face l'Etat, à Porrentruy, alors que la ville elle-même cherche d'autres solutions pour ses classes primaires, secondaires et ménagères. Chacun aspire à plus d'espace vital.

P. REBETEZ.

## Neuchâtel

### Enseignement primaire

Il y a trois ans, le soussigné signalait la retraite du directeur des écoles primaires de Neuchâtel. Cette année, celui de La Chaux-de-Fonds, M. Paul Perrelet s'en va à son tour, atteint par la limite d'âge. M. Perrelet débuta dans l'enseignement comme instituteur. Appelé ensuite au poste de maître de travaux manuels au gymnase de La Chaux-de-Fonds, il fut nommé directeur des écoles primaires de cette ville en 1951.

M. Perrelet est bien connu des membres du corps enseignant de toute la Suisse car, depuis de nombreuses années, il est l'administrateur modèle des cours normaux organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire. M. Perrelet est un pédagogue de grande valeur qui s'imposa bien vite aux membres du corps enseignant de La Chaux-de-Fonds. Tout dernièrement, au cours d'une émouvante cérémonie, M. le chef du Département de l'instruction publique, l'inspecteur de l'arrondissement, les représentants des autorités de la Ville et du corps enseignant exprimèrent au démissionnaire leur très vive reconnaissance. Nous nous associons à tous ces témoignages de gratitude et formons nos vœux les plus chaleureux pour la retraite active de M. Perrelet.

Son successeur, M. Jean-Pierre Miéville, fut instituteur à Enges et à Neuchâtel avant de prendre la direction des Maisons d'éducation de Malvilliers qu'il assumait avec distinction pendant 10 ans.

M. Miéville a été remplacé par M. Claude Rudolf, instituteur à Rochefort, qui exerça une activité pédagogique remarquable dans ce village campagnard.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, la commission de la réforme de l'enseignement secondaire a continué son activité. La réorganisation de cet enseignement entraînera nécessairement celle de l'enseignement primaire qui est étudiée par une commission spéciale de laquelle dépendent trois sous-commissions. La première s'occupe des programmes jusqu'à la 6<sup>e</sup> année ; la seconde, des documents scolaires, des conditions d'admission des élèves en 1<sup>re</sup> année, de l'étude concernant l'époque du début de l'année scolaire et des conditions de promotion ; la troisième, des programmes et de l'organisation des futures classes préprofessionnelles comprenant les trois dernières années de l'école primaire actuelle, des brevets des maîtres de la nouvelle section moderne de l'école secondaire et des brevets spéciaux.

Le programme de l'école primaire, jusqu'à la 6<sup>e</sup> année, devra être revu. Nous ne pensons pas qu'il subira de très grandes modifications. Celui des classes dites préprofessionnelles devra être établi après des enquêtes sérieuses. Il faudra tenir compte des possibilités et des besoins de l'enfant. Le programme devra s'adapter à des élèves qui, contrairement à l'opinion répandue dans certains milieux, méritent toute notre sollicitude. La plupart ne sont pas des intellectuels mais ils possèdent des aptitudes manuelles qui doivent être développées par un enseignement essentiellement pratique qui permettra de revoir les questions essentielles du programme primaire, présenté d'une manière différente et de faire acquérir aux élèves des notions précises, bien assimilées. La culture générale sera plus développée que c'est actuellement le cas en 9<sup>e</sup> année. Il sera certainement possible de consacrer moins d'heures à l'enseignement ménager et à celui des travaux manuels tout en conservant toute leur valeur à ces deux disciplines.

L'année dernière, nous avons eu recours aux excellents services de 16 membres du corps enseignant valaisan, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, alors que cette année, pour la même période, nous en avons engagé 18, plus un certain nombre pour de longs remplacements de service militaire. Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, tous les postes vacants, sauf un, ont été occupés par les élèves de la deuxième année de l'Ecole normale. Le départ des Valaisans, à fin octobre, nous a obligé de demander à M. Pauli, directeur de l'Ecole normale, de mettre à notre disposition les étudiants de 1<sup>re</sup> année qui, pendant une quinzaine de jours, ont remplacé des instituteurs libérés du service militaire entre le 15 et le 20 novembre.

Les conférences officielles d'automne, présidées par M. le chef du département, ont connu un très grand succès. M. Henri Dieuzède, professeur à la Sorbonne, chef du service de la télévision scolaire française, entretint son auditoire de ce qui a été réalisé en France dans ce domaine. L'orateur a constaté qu'il est encore trop tôt d'attribuer une place définitive à la télévision dans l'enseignement. Cependant, on peut affirmer que si elle s'intègre dans l'activité scolaire, elle prolonge l'œuvre de l'école tout en ayant toujours, comme la radio, un caractère supplétif. Il appartenait à M. Zygmunt Estreicher, professeur de musicologie à

l'Université de Neuchâtel, de faire un brillant exposé concernant la crise musicale de notre époque.

Dans le cadre des conférences officielles d'automne, le 25<sup>e</sup> anniversaire de la radio scolaire romande a été célébré par de courts exposés de M. M. Martin, chef du service de l'enseignement primaire du canton de Vaud, président de la commission des émissions radioscolaires de Lausanne, et Mayor-de-Rham, membre de cette commission, le premier à Neuchâtel, le second à La Chaux-de-Fonds. Les orateurs ont fait l'histoire de la radio scolaire et donné de judicieux conseils aux membres du corps enseignant pour l'emploi intelligent et pondéré d'un moyen d'enseignement qui a fait ses preuves.

Les conférences du printemps, présidées par les inspecteurs d'écoles, ont été fort appréciées. M. Jean Apothéloz a introduit le guide méthodique pour l'enseignement du dessin qui a été distribué à tous les membres du corps enseignant. Sa causerie a enthousiasmé chacun et a contribué à donner un nouvel élan à un enseignement du dessin bien compris. Au cours des mêmes conférences, MM. Berner, inspecteur des écoles du II<sup>e</sup> arrondissement, et Perrin, instituteur à Peseux, ont parlé du manuel de géographie du canton de Neuchâtel dont ils sont les auteurs. Tous les membres du corps enseignant sont persuadés que ce livre rendra de très grands services.

### Enseignement secondaire

Les travaux concernant la réforme de l'enseignement secondaire se poursuivent normalement. Comme pour l'enseignement primaire, trois sous-commissions ont été constituées. La première s'occupe des plans d'études et des programmes, la seconde, des conditions d'admission des élèves et des raccordements et la troisième, de la formation et des statuts des maîtres de la future section moderne de 3 ans.

L'Institut neuchâtelois, présidé par l'ancien chef d'état-major de notre armée, le colonel de Montmollin, a organisé des entretiens sur la réforme de l'enseignement dans différentes localités du canton. Chaque entretien a été dirigé par un membre du bureau. Des experts désignés par le Département de l'instruction publique, au Locle, le chef du Département lui-même, ont fait un exposé introductif qui, dans chaque cas, a été suivi d'une discussion. L'Institut neuchâtelois a pris une heureuse initiative et a contribué à faire connaître les projets du Département de l'instruction publique au sujet de la réforme de l'enseignement.

Le directeur de l'école secondaire de Cernier, M. Louis Bürgener, a été appelé à exercer une nouvelle activité, maître de français au gymnase de Berne. Il a fortement développé l'établissement qu'il dirigeait. Son successeur est un des professeurs de l'école, M. Boris Seitz, maître remarquable qui jouit d'une grande autorité.

### Université

Bénéficiant de l'intérêt manifesté à son genre d'activité, l'Institut de physique de l'Université connaît depuis quelques années un développement réjouissant, tant pour l'enseignement que pour la recherche.

Aussi, le Conseil d'Etat s'est-il trouvé placé devant l'alternative suivante : ou bien, il accordait à l'Institut des locaux suffisants pour lui permettre de conserver le rang enviable qu'il occupe en Suisse pour les recherches atomiques ; ou bien, il refusait ces locaux et, pratiquement, condamnait l'Institut à dépérir faute de collaborateurs qualifiés. En même temps, cet établissement était informé que les locaux qu'il occupait dans le bâtiment du Laboratoire suisse des recherches horlogères devaient être réservés à cet établissement. Pour ne pas créer des difficultés et pour montrer sa bonne volonté, le Laboratoire des recherches horlogères offrit au Conseil d'Etat de construire un nouveau bâtiment distinct pour l'Institut de physique, l'Etat prenant ce bâtiment à bail et pouvant l'acheter ultérieurement si, un jour ou l'autre, il en exprime la volonté.

La construction de l'Institut de physique avance rapidement. Cet établissement possédera un accélérateur vertical Van de Graaf, le seul qui fonctionnera en Suisse. Il s'agit d'un appareil destiné à augmenter l'énergie des particules électrisées afin de bombarder les noyaux des atomes et, ainsi, de percer quelques-uns des secrets de la matière.

La commission universitaire neuchâteloise de la recherche scientifique a salué avec intérêt le projet du Fonds national de solliciter une subvention de trois millions, dont le but principal serait de permettre aux universités d'offrir des situations meilleures à des savants qui pourraient être tentés par les avantages matériels et intellectuels d'une carrière à l'étranger.

Au cours de l'année dernière, des subsides ont été accordés par le Fonds national pour des travaux importants. Les crédits ainsi ouverts à des professeurs et à des privat-docents de l'Université prouvent que le Fonds national de la recherche scientifique sait reconnaître et encourager les recherches entreprises dans notre Université.

Rappelons que M. André Labhardt est vice-président du conseil de fondation du Fonds national. MM. Baer et Rossel figurent parmi les onze membres de la commission pour la science atomique qui a été constituée en vue de gérer les crédits spéciaux votés par les Chambres fédérales pour encourager les recherches dans le domaine des sciences dites atomiques.

A l'occasion du « Dies academicus » du 27 mai dernier et en présence de M. le conseiller fédéral Max Petitpierre et des autorités de notre petite république, l'Université a célébré le cinquantenaire de sa fondation, l'ancienne Académie ayant été promue au rang d'Université, en 1909.

Après avoir salué les personnes présentes, le recteur, M. Fiala, a rendu hommage à l'activité déployée par ses prédécesseurs. Il insiste sur l'effort qui doit être accompli pour le développement de l'Université qui exige des locaux, des bibliothèques, un équipement expérimental coûteux.

M. Pierre-Auguste Leuba, président du Conseil d'Etat fit un résumé précis et pittoresque de l'histoire de l'Université. L'Académie fut créée en 1838 et, en 1848, le Grand Conseil la supprimait. Elle fut rétablie en 1866. Après ce discours, le recteur procède à la remise de six doctorats honoris causa aux personnes suivantes : Mlle Suzanne de Dietrich, secrétaire de la Fédération des Unions chrétiennes, à Genève, MM.

Edgar Bonjour, professeur d'histoire suisse, à Bâle, Hermann Hauser, éditeur bien connu, Sydney de Coulon, directeur général d'Ebauches S.A., Karl Oftinger, professeur à Zurich, éminent juriste, Richard Paquier, pasteur à Saint-Saphorin.

M. Bénigne Mentha, ancien directeur du Bureau international de la propriété littéraire et artistique, loua avec conviction les réalisations actuelles, l'Institut d'ethnologie de M. Gabus, comme la machine à déchiffrer les tests employés par le professeur de psychologie, M. Ph. Muller. Il se plut à cribler de flèches qui, même inoffensives, ne manquaient jamais leur but, les professeurs de l'Université, vivants ou décédés.

### Remarques générales

*Bâtiments scolaires.* — Les travaux de modernisation, de transformation de locaux scolaires se sont poursuivis dans de nombreuses communes du canton. Quelques constructions nouvelles ont également été entreprises. Le total des subventions versées à 35 communes, en 1958, s'élève à 792 000 francs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1953, l'Etat a dépensé 5 300 000 francs pour encourager les communes à construire de nouveaux bâtiments scolaires et à effectuer les transformations et les réparations nécessaires. A cet effet, en 6 ans, la ville de Neuchâtel a consacré, à elle seule, une somme de 3 200 000 francs, La Chaux-de-Fonds 5 182 000 francs, Le Locle 2 300 000 francs. L'effort est tout aussi considérable à la campagne.

Le gymnase de La Chaux-de-Fonds a été remarquablement rénové. Celui de Neuchâtel, inauguré en 1953, prévu pour un plus grand nombre d'élèves que l'effectif de cette époque, est actuellement trop petit. La rentrée du printemps 1959 a provoqué de grandes difficultés dont ni le chef du Département, ni le directeur de l'établissement n'étaient responsables. Des baraquements pour six classes ont dû être construits. Un crédit a été voté pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment.

*Contributions communales pour les élèves externes.* — La loi sur l'enseignement primaire prescrit que les élèves ont, en principe, le droit de fréquenter l'école la plus rapprochée de leur domicile. Aussi, toute commune qui recevait dans ses écoles primaires des élèves domiciliés dans le ressort d'autres communes avait le droit d'exiger de celles-ci une finance annuelle de 15 francs au maximum par élève.

Il est évident que cette contribution ne correspondait plus à la situation actuelle. Dès maintenant, le montant dû par les communes de domicile des élèves externes ne sera, en règle générale, ni inférieure à 50 francs, ni supérieure à 120 francs. Des augmentations sont aussi prévues pour les communes de domicile des élèves externes fréquentant les écoles de commerce, les écoles techniques, les écoles de travaux féminins, les écoles complémentaires professionnelles, l'Ecole suisse de droguerie de Neuchâtel.

*Durée des vacances scolaires.* — Depuis un certain nombre d'années, la durée légale des vacances n'est plus guère observée. Cet état de fait

provient de deux circonstances essentielles. D'une part, la durée légale des vacances scolaires est généralement inférieure à celle de nombreux autres cantons; pour l'enseignement primaire, par exemple, 8 à 10 semaines d'après notre loi de 1908. D'autre part, les prescriptions des lois concernant les différents enseignements manquent de précision dans la mesure où, sans autre indication, elles fixent simplement par semaines la durée des vacances.

Dès l'année scolaire 1959-1960, la durée des vacances est déterminée comme suit :

	Minimum	Maximum
Ecoles primaires	60 jours	72 jours
Ecoles secondaires	72 »	72 »
Gymnases	72 »	78 »
Ecoles de commerce	72 »	78 »
Ecole suisse de droguerie	72 »	78 »
Ecoles techniques	42 »	60 »
Ecoles de travaux féminins	60 »	72 »

La durée des vacances des écoles professionnelles n'a pas un caractère absolu. Il s'agit d'une norme générale pouvant souffrir, telle ou telle année, des exceptions dans les écoles recevant de nombreux élèves d'autres cantons ou de l'étranger.

Les élèves des écoles primaires, secondaires et professionnelles, pourront bénéficier, en plus des jours ouvrables de vacances et des cinq jours fériés légaux, de cinq autres jours de congé au maximum. Les congés supplémentaires accordés par l'autorité scolaire seront imputés sur les vacances. Ne seront pas considérés comme jours de congé : tout ou partie du lendemain de la course annuelle, le matin de la journée annuelle des associations professionnelles du corps enseignant, la ou les journées de conférences officielles convoquées par le Département de l'instruction publique, les journées scolaires de sport.

*Assurance-maladie.* — La loi sur l'assurance-maladie du 25 mars 1958 et son règlement d'exécution prévoient que les enfants en âge de scolarité obligatoire doivent être assurés, dès le 1<sup>er</sup> mai 1959, à une caisse-maladie ayant passé une convention avec l'Etat. Pour faciliter l'exécution des prescriptions légales nouvelles, les commissions scolaires et les directions d'écoles, avec la collaboration du corps enseignant, sont chargées de contrôler que tous les enfants en âge de scolarité obligatoire soient en possession d'une attestation d'assurance-maladie.

### **Cours romand pour l'orientation professionnelle**

Du 13 au 18 juillet 1959, 24 conseillers de profession et psychotechniciens romands, auxquels s'étaient joints 2 de leurs collègues d'Italie, ont pris part au cours pour l'orientation professionnelle organisé à l'Université de Neuchâtel par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis (ASOPPA), en collaboration avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

Les principaux objets au programme furent les suivants :

1. Etude théorique et pratique de la batterie générale d'aptitudes mise au point par l'Institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel et présentée par M. Philippe Muller, directeur de cet Institut et ses collaborateurs.
2. Les aptitudes manuelles et les techniques d'application pour leur détermination.
3. L'information à l'école, base de toute orientation professionnelle, ses moyens et ses buts.
4. Quelques visites d'industries et de centres de formation professionnelle de la région.

### **Ecole de commerce de Neuchâtel**

Il convient de signaler l'évolution qui se poursuit dans la conception même de l'enseignement commercial. Plusieurs disciplines, et plus particulièrement l'économie politique et la technique économique, les mathématiques, la comptabilité étaient jusqu'ici étrangères l'une à l'autre.

Des cloisons quasi étanches les séparaient.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et ces différents enseignements se donnent au contraire en étroite collaboration pour le plus grand bien de la formation des élèves<sup>1</sup>.

Signalons encore que le Neuchâtel Junior College, nouvelle section de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel, a acquis définitivement droit de cité. On sait que cette nouvelle section groupe 80 gymnasiens canadiens qui passent un an à Neuchâtel pour apprendre le français et qui subissent, avant leur départ, les épreuves du baccalauréat canadien. Une grande partie de l'enseignement se donne en anglais et les épreuves finales sont envoyées à Neuchâtel par les autorités canadiennes qui désignent au Canada même les experts chargés d'apprécier les travaux.

BONNY.

## **Tessin**

Au mois de février de cette année, lors de la rénovation des pouvoirs cantonaux, M. Brenno Galli a quitté le gouvernement pour reprendre son activité d'avocat à Lugano et pour se dédier à une nouvelle charge importante : celle de président du conseil d'administration de la Banque Nationale. M. Galli avait dirigé le département de l'Instruction publique pendant une dizaine d'années et il s'était particulièrement consacré au développement de l'instruction et de la formation professionnelles, au progrès dans le domaine des constructions scolaires, ainsi qu'à la conservation des monuments et à l'essor de la vie artistique et culturelle du pays. On lui reconnaît aussi le mérite d'avoir complété la préparation et conduit à la promulgation la nouvelle loi générale sur l'enseignement,

<sup>1</sup> Le présent annuaire contient un article du directeur de l'Ecole, M. Jean Grize, auquel nous renvoyons le lecteur.